



Réaction de l'université suite à l'interruption du cours d'un enseignant mardi 1er avril

4 avril 2025

Ce mardi 1^{er} avril, une quinzaine d'individus masqués et cagoulés a brutalement fait irruption dans le cours d'un enseignant de notre université, l'insultant et hurlant des slogans remettant en cause ses analyses et ses prises de position publiques. Sous leur pression, ce collègue a été contraint de mettre fin à son cours et de quitter l'amphithéâtre. Lorsque le service de prévention a pu intervenir, les individus s'étaient déjà dispersés.

L'Université Lumière Lyon 2 dénonce avec la plus grande vigueur ces agissements absolument intolérables. Elle apporte tout son soutien au collègue concerné. En effet, nul ne peut être empêché d'exercer ses missions sur son lieu de travail. La présidence de l'établissement réaffirme avec force son attachement au respect de la liberté académique.

Dès qu'elle a eu connaissance des faits, l'Université a immédiatement réagi et s'est rapprochée des autorités compétentes. Un signalement a été fait au procureur de la République qui a aussitôt ouvert une enquête. Depuis mardi, l'établissement est en contact permanent avec l'enseignant et l'accompagne dans ses démarches de dépôt de plainte. Une protection fonctionnelle lui a été aussitôt accordée, et un suivi par la chargée de prévention lui a également été proposé.

L'Université a par ailleurs pris toutes les mesures de prévention nécessaires pour que ce collègue puisse poursuivre ses enseignements.